

Section I : Transparence et responsabilité financières

Le gouvernement s'est engagé à accroître la transparence et la responsabilité et a pris un certain nombre de mesures clés à cette fin.

ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RESPONSABILITÉ

- La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit de nouvelles normes quant à la planification de l'affectation des ressources par la province ainsi qu'à la façon et au moment de présenter les rapports financiers à la population de l'Ontario.
 - En octobre 2005, le gouvernement a publié la première évaluation à long terme de la situation financière et économique de l'Ontario dans un document intitulé *Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*.
 - Le gouvernement de l'Ontario produira, pour la première fois, un rapport préélectoral sur les finances de la province, qui sera passé en revue par le vérificateur général.
 - Le gouvernement a conféré au vérificateur général le pouvoir d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources des organismes recevant des fonds du gouvernement pour la prestation de services de première ligne.
 - Le gouvernement a entrepris des consultations en vue d'adopter une nouvelle loi sur la fonction publique, dans laquelle seraient enchâssés les principes fondamentaux de la fonction publique : responsabilité, mérite, impartialité politique et professionnalisme. En outre, la loi fournirait un cadre éthique solide pour les fonctionnaires.
-

CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES DANS LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PROVINCE

Dans le présent budget, le gouvernement apporte une autre modification majeure à la façon dont les finances de la province sont rendues publiques. Pour la première fois, l'information financière indiquée dans le budget englobe les résultats financiers de trois partenaires importants du secteur public : les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie. Conformément aux normes de comptabilité publique révisées qu'a émises le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le gouvernement intégrera aussi cette information étoffée dans les comptes publics de la province qui seront publiés plus tard cette année.

Le vérificateur général de l'Ontario appuie sans réserve l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans le budget de 2006 :

« [...] Nous appuyons l'intégration de ces organismes du secteur parapublic dans les états financiers sommaires de la province... À mon avis, l'intégration des collèges, des conseils scolaires et des hôpitaux dans le budget de 2006 facilitera la comparaison des résultats réels aux résultats inscrits au budget, ce qui constitue un élément essentiel de la responsabilité financière du secteur public. »

Traduction d'une lettre du vérificateur général du 9 mars 2006.

C'est dans le budget de 2004 que le gouvernement a annoncé que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges seraient inclus dans les états financiers de la province au moyen de la consolidation « sur une seule ligne » à compter de la publication des *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006* et du budget subséquent (2007). En intégrant ces organismes dans le budget de 2006, le

gouvernement a pris cette mesure un an d'avance. Il sera ainsi plus facile de comparer le budget de 2006 avec les *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006*, qui seront publiés plus tard cette année.

Le gouvernement prend aussi une mesure importante pour que l'information financière de la province soit présentée à un moment plus opportun en déposant le budget de 2006 avant le début de l'exercice 2006-2007. En déposant plus tôt notre budget et nos prévisions à moyen terme, nous permettons à nos partenaires bénéficiaires de paiements de transfert d'effectuer leur propre planification à l'aide de renseignements plus sûrs. Le gouvernement projette en outre de devancer la date de dépôt du rapport annuel et des états financiers consolidés de 2005-2006. En fournissant des renseignements financiers plus complets, plus faciles à comparer et au moment opportun, le gouvernement accroît la transparence et la responsabilité.

QU'EXIGE LA CONSOLIDATION DES DÉPENSES DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES?

L'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les livres de la province tient compte du fait que ces secteurs sont financés en majeure partie par les contribuables de l'Ontario.

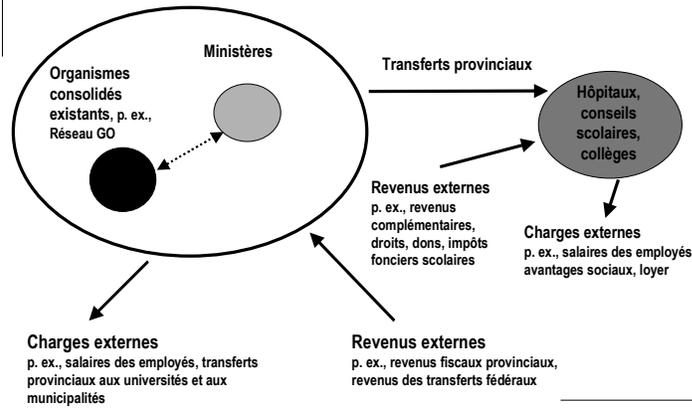
En vue d'intégrer les résultats financiers des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, le gouvernement a modifié la définition des charges de la province dans le présent budget conformément aux normes du CCSP.

- Auparavant, les subventions de fonctionnement et d'immobilisations octroyées par la province à ces secteurs étaient portées au poste des charges dans le budget. À compter du budget de 2006, le gouvernement inclut plutôt les charges nettes de ces trois secteurs dans les charges provinciales.
- Cette modification permet de tenir pleinement compte de la partie des charges des secteurs qui doit être assumée par les contribuables de la province.
- Les charges nettes représentent les coûts de fonctionnement et d'amortissement des immobilisations des secteurs, déduction faite de tout revenu qu'ils perçoivent de sources autres que la province. On peut aussi dire que les charges nettes représentent les subventions de fonctionnement et d'immobilisations provinciales totales octroyées à ces secteurs auxquelles on ajoute tout déficit ou dont on déduit tout excédent qu'ils affichent.

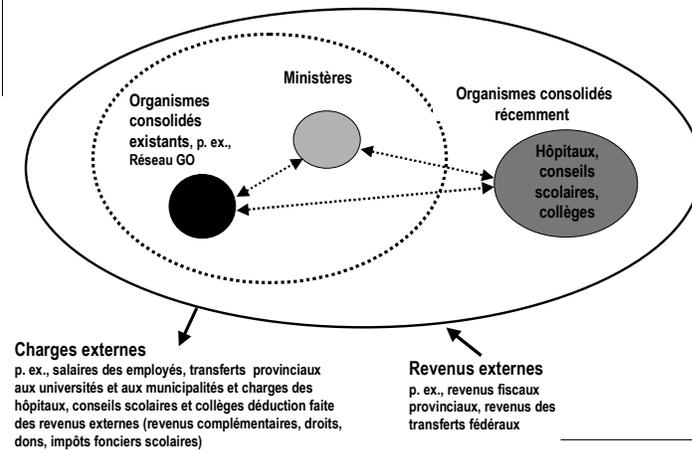
La province amortit ses immobilisations au cours des années où elles servent à dispenser des services au public. Puisque les secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges font désormais partie de l'entité comptable de la province, les fonds que la province octroie à ces secteurs pour les immobilisations seront aussi amortis en fonction de la vie utile de ces immobilisations au lieu d'être traités comme des charges au titre de subventions d'immobilisations au cours de l'année où ils sont versés.

Ces modifications comptables n'ont aucune incidence sur le financement accordé à ces secteurs par le gouvernement. De plus, elles n'ont pas d'effet sur la gouvernance de ces secteurs par la province ni sur la propriété des actifs de ces secteurs.

Information financière – avant la consolidation



Information financière – après la consolidation



INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES SUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PROVINCE

Les normes du CCSP fournissent les critères servant à déterminer si un organisme donné devrait faire partie des états financiers du gouvernement.

NORMES DU CONSEIL SUR LA COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC

- Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) est l'autorité comptable indépendante qui établit les normes comptables et d'information financière pour les gouvernements du Canada. La province respecte ces normes.
- En août 2003, le CCSP a émis une nouvelle norme comptable qui établit les critères servant à déterminer les organismes du secteur public qui devraient être inclus dans les états financiers des gouvernements à compter de la publication des comptes publics 2005-2006.
- Dans son rapport annuel de 2003, le vérificateur général de l'Ontario a indiqué que, selon la nouvelle norme du CCSP, il pourrait être justifié d'intégrer les conseils scolaires et les collèges de l'Ontario dans les états financiers de la province, mais de ne pas y intégrer les universités. Il a aussi recommandé que le gouvernement effectue sa propre évaluation afin de déterminer si les organismes de soins de santé devraient y être intégrés. L'évaluation de la province a révélé que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges devraient être inclus dans les états financiers du gouvernement, comme cela se fait dans la plupart des autres provinces ou territoires du Canada.

Avant la publication du budget de 2006, les états financiers du gouvernement incluaient les ministères, les organismes gouvernementaux (p. ex., le Réseau GO et la Place de l'Ontario) et les entreprises publiques (p. ex., la Régie des alcools de l'Ontario [LCBO] et Hydro One). Dans le présent budget, les états financiers de la province englobent maintenant les 155 hôpitaux publics, y compris trois hôpitaux psychiatriques spécialisés, 104 conseils et administrations scolaires et 24 collèges de la province.

Suite à l'intégration des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province, on a modifié la présentation des états financiers du budget de la façon suivante :

- Pour mettre en évidence le fait que les dépenses de ces secteurs sont assumées par les recettes provinciales, les charges nettes des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges sont présentées sur des lignes distinctes. Dans les budgets antérieurs, on incluait les subventions octroyées à ces secteurs dans les dépenses de programme et en immobilisations du ministère concerné.
- Puisque la plupart des dépenses en immobilisations de la province sont désormais comptabilisées en tant qu'investissements dans les immobilisations et amorties au cours des années où, grâce à ces investissements, des services sont dispensés au public, la présentation des immobilisations a aussi été modifiée :
 - l'amortissement étant une dépense annuelle permanente, le tableau Charges d'immobilisations a été fusionné avec le tableau Charges de fonctionnement et est devenu le tableau Charges totales, conformément à la présentation des comptes publics de la province;
 - l'état de l'investissement net dans les immobilisations a été éliminé;

- le tableau Investissements bruts dans les immobilisations a été restructuré et est devenu le tableau Dépenses liées à l'infrastructure.
- Les actifs de ces secteurs, déduction faite de leurs passifs, sont inscrits dans le bilan de la province, ce qui réduit son déficit accumulé.

EFFETS SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Grâce à l'information financière étoffée, il est plus facile pour les Ontariennes et Ontariens de constater de quelle façon les deniers publics sont dépensés. Par le passé, si un organisme du secteur parapublic, tel qu'un hôpital ou un conseil scolaire, dépensait plus ou moins que le montant total des subventions et des revenus ne provenant pas de la province, le déficit ou l'excédent n'était pas inscrit dans les rapports financiers du gouvernement. Les déficits étaient inclus dans les charges provinciales uniquement lorsque le gouvernement versait une subvention à un organisme pour combler son déficit.

Comme l'information financière a été étoffée, tout montant supérieur ou inférieur aux charges nettes prévues d'un secteur sera divulgué dans les états financiers du gouvernement provincial et aura une incidence sur les résultats. De cette façon, les rapports financiers de la province indiqueront clairement les résultats financiers des secteurs et leur effet sur les finances de l'Ontario; il suffira de comparer les charges nettes réelles des secteurs avec les chiffres prévus pour l'exercice.

Selon la méthode comptable révisée, si les charges nettes des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires ou des collèges sont supérieures ou inférieures aux prévisions, cela aura désormais un effet sur les résultats financiers de l'Ontario et accroîtra le risque que la province n'atteigne pas les objectifs fixés. Ce risque n'est pas nouveau, mais l'information financière étoffée met davantage ce risque en évidence dans les états financiers de la province.

EFFET DE LA CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES

L'effet principal de la consolidation est que les déficits des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges sont ajoutés aux charges liées aux subventions provinciales ou que leurs excédents sont déduits de celles-ci. Les déficits ou excédents des secteurs se composent comme suit :

- les déficits ou excédents résultant de leurs activités de fonctionnement (c'est-à-dire les bénéfices de fonctionnement moins les charges de fonctionnement);
- les déficits ou excédents résultant de leurs activités d'investissement en immobilisations (c'est-à-dire les profits d'immobilisations moins l'amortissement des immobilisations).

On estime que la consolidation entraînera une augmentation de 32 millions de dollars des charges en 2005-2006 et une diminution de 104 millions de dollars des charges en 2006-2007. Le tableau ci-après indique les détails de l'incidence de cette consolidation, par secteur, sur les charges de la province de 2005-2006 et de 2006-2007.

**EFFET DE LA CONSOLIDATION
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	Chiffres provisoires 2005-2006			Plan 2006-2007		
	Subventions de fonctionnement et d'immobilisations	Déficit / (Excédent) du secteur ¹	Charges nettes du secteur	Subventions de fonctionnement et d'immobilisations	Déficit / (Excédent) du secteur ¹	Charges nettes du secteur
Hôpitaux	13 979	82	14 061	14 733	(20)	14 713
Conseils scolaires	10 758	-	10 758	11 228	(46)	11 182
Collèges	1 308	(50)	1 258	1 397	(38)	1 359
		32			(104)	

¹ Compte tenu de l'incidence de l'amortissement des immobilisations et des redressements de consolidation.

Lors du calcul des excédents ou des déficits de ces secteurs, leurs résultats financiers sont redressés avant d'être intégrés aux états financiers de la province afin d'éviter la double comptabilisation et de s'assurer qu'ils sont conformes aux méthodes comptables du gouvernement. Ces redressements concordent avec les normes du CCSP.

REDRESSEMENTS DE CONSOLIDATION

Redressements pour éviter la double comptabilisation :

Différences quant à la fin de l'exercice

- La province peut inscrire une charge à payer au cours d'un exercice tandis qu'un organisme de secteur inscrit les sommes à recevoir au poste des revenus uniquement au cours de l'exercice suivant. Dans ce cas, les charges nettes du secteur seraient désormais redressées de façon que le revenu soit inscrit au cours de la même année où il est versé par la province.

Traitements comptables non réciproques

- La province octroie des fonds pour les investissements dans les immobilisations. La province comptabilise ces fonds au poste des charges au cours de l'exercice où ces fonds sont transférés à l'organisme en question; les collèges et les hôpitaux ne comptabilisent pas les transferts en tant que revenus au cours de l'exercice où ils les reçoivent, mais les amortissent au cours des exercices suivants. Les charges nettes de ces secteurs sont désormais redressées afin d'inscrire les revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus dans le but de tenir compte de l'amortissement des immobilisations sur la durée de leur utilisation pour la prestation de services au public.

Redressements pour assurer la conformité des méthodes comptables :

Différences quant à la fin de l'exercice

- L'exercice de leurs conseils scolaires et celui de la province prennent fin le 31 août et le 31 mars respectivement. Les charges nettes des conseils scolaires sont redressées en fonction de l'exercice de la province.

Comptabilité des immobilisations des conseils scolaires

- En vertu des méthodes comptables actuelles, les conseils scolaires n'inscrivent pas leurs immobilisations dans leurs états financiers. Toutefois, la province et les autres secteurs le font. Par conséquent, les charges nettes des conseils scolaires sont redressées lors de la consolidation afin d'inscrire leurs immobilisations et l'amortissement de ces actifs.

EXEMPLE SIMPLIFIÉ DE CONSOLIDATION

Hypothèses :

- La province accorde à un organisme des subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars et des subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars pour l'année. Les subventions provinciales totalisent donc 70 millions de dollars.
- Les revenus totaux de l'organisme se chiffrant à 80 millions de dollars englobent 70 millions de dollars de subventions provinciales et 10 millions de dollars de dons de tiers (revenus externes).
- L'organisme déclare des charges de fonctionnement de 70 millions de dollars et des charges pour l'amortissement de ses immobilisations de 15 millions de dollars, soit des charges totales de 85 millions de dollars.
- L'organisme affiche un déficit de 5 millions de dollars car ses charges totalisent 85 millions de dollars et ses revenus, 80 millions de dollars.

Charges prévues au budget au cours d'années antérieures – avant la consolidation

Le budget provincial avant la consolidation englobait des subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars et des subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars, soit des charges totales de 70 millions de dollars pour l'exercice.

Charges prévues au budget à compter de 2006 – après la consolidation

Dans le budget consolidé de 2006, on n'inclut pas les subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars ni les subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars dans les charges de programmes du ministère en question. On inscrit plutôt les charges nettes de 75 millions de dollars (85 millions de dollars de charges moins 10 millions de dollars de revenus externes) sur une ligne distincte. On peut aussi dire que les charges nettes correspondent aux subventions provinciales de 70 millions de dollars auxquelles on ajoute le déficit de l'organisme de 5 millions de dollars.

Incidence de la consolidation

Dans cet exemple, les charges de la province ont augmenté de 5 millions de dollars. Cette hausse découle de ce qui suit :

- le déficit de fonctionnement de 10 millions de dollars de l'organisme (les charges de fonctionnement de 70 millions de dollars de l'organisme moins ses revenus de fonctionnement de 60 millions de dollars);
- de cette somme, on déduit les 5 millions de dollars liés aux immobilisations résultant du changement de méthode comptable qui fait en sorte que la charge liée aux subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars soit devenue une charge au titre de l'amortissement de 15 millions de dollars pour l'organisme.

Le tableau ci-après illustre ces résultats.

INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
Avant la consolidation			Après la consolidation	
	Livres de l'organisme		Livres de la province	Effet de la hausse/ (baisse) des charges
	Revenus	Charges	Charges	
			Livres de la province	Livres de la province
			Charges	
Immobilisations	20	15	20	(5)
Fonctionnement	50	70	50	20
Revenus externes	10	-	-	(10)
Fonctionnement net	60	70	50	10
Total	80	85	70	5
	Déficit	5	Charges – subventions 70	Charges nettes 75
				5

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant résume l'incidence que les redressements décrits précédemment auront sur les charges indiquées au tableau A4 du budget de 2006 et de quelle façon il se compare aux tableaux des charges des budgets précédents.

La première colonne du tableau qui suit indique les renseignements sur le fonctionnement pour 2006-2007 que renfermait le tableau A4 du budget de 2005. La deuxième colonne indique les renseignements sur les immobilisations pour 2006-2007, tels qu'ils auraient été présentés dans le tableau A5 du budget de 2005. La quatrième colonne montre les redressements découlant de l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province. La cinquième colonne renferme le total de ces chiffres, soit le montant indiqué dans le tableau A4 du présent budget.

Autrement dit, le tableau A4 du présent budget renferme les renseignements qu'on trouvait dans les tableaux sur les charges de fonctionnement et d'immobilisations des années précédentes, renseignements redressés pour la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Cette présentation révisée est maintenant conforme à celle du tableau 3 des Comptes publics du gouvernement provincial.

On a révisé les tableaux sur l'investissement dans les immobilisations qui se trouvaient dans les budgets antérieurs, car la majorité des dépenses en immobilisations de la province sont désormais inscrites en tant qu'investissement dans les immobilisations et sont amorties ou imputées aux charges annuelles au cours des années où ces immobilisations servent à dispenser des services au public.

Le tableau Investissements bruts dans les immobilisations (tableau A7 du budget de 2005) a été restructuré et est devenu le tableau Dépenses liées à l'infrastructure (tableau A5) dans le présent budget. La quatrième colonne « Dépenses totales liées à l'infrastructure » du tableau révisé renferme les dépenses liées aux immobilisations corporelles de la province et les subventions au

titre des immobilisations accordées aux organismes du secteur public. Dans les budgets précédents, elles étaient indiquées dans le tableau Investissements bruts dans les immobilisations. De plus, cette colonne englobe, pour la première fois, les subventions octroyées aux conseils scolaires et aux établissements de soins de longue durée aux fins du financement de leurs immobilisations. Dans le budget de 2005, ces subventions faisaient partie des charges de fonctionnement.

En outre, la colonne « Dépenses totales liées à l'infrastructure » du tableau A5 est divisée en deux catégories principales (présentées dans la deuxième et la troisième colonne) :

- les dépenses liées à l'infrastructure de la deuxième colonne qui sont consacrées à des immobilisations et amorties au poste des charges annuelles de la province au cours d'années futures. Ces dépenses ne sont pas incluses dans les charges de l'exercice courant. Seule la partie amortie des dépenses relatives à l'exercice en cours est comprise dans les charges de 2006-2007 indiquées au tableau A4;
- les dépenses liées à l'infrastructure, qui sont consolidées dans la troisième colonne. Elles sont incluses dans les charges de la province pour l'exercice courant et indiquées au tableau A4.

En vue de se conformer à la présentation du tableau Charges totales (A4) révisé du présent budget, dans le nouveau tableau A5, les dépenses liées à l'infrastructure des hôpitaux sont indiquées séparément des autres dépenses du secteur de la santé. De plus, les dépenses des secteurs des conseils scolaires et des collèges sont indiquées séparément des autres dépenses liées à l'éducation relatives aux universités.

Les résultats financiers provisoires pour l'exercice 2005-2006 (colonne 1) du tableau Dépenses liées à l'infrastructure correspondent au tableau Investissements bruts dans les immobilisations présenté dans le budget de 2005. Ils ont été reformulés et actualisés afin de comparer les résultats financiers provisoires de 2005-2006 à ceux du plan de 2006-2007.

Enfin, l'ajout du nouveau tableau Dépenses liées à l'infrastructure (A5) a entraîné l'élimination de l'État de l'investissement net dans les immobilisations qui faisait auparavant partie du budget. Les renseignements sur l'acquisition et l'amortissement des immobilisations corporelles importantes que renfermait auparavant ce tableau sont indiqués dans le tableau sur le programme d'emprunt pour 2005-2006 du Document D, *Emprunt et gestion de la dette*.

ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION DES CHARGES EN 2006-2007
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Ministère	2006-2007 avant la consolidation ¹			2006-2007 après la consolidation ²	
	Fonct.	Immob.	Total	Effet – consolid.	Plan 2006-2007
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	607	273	880	–	880
Aide unique et extraordinaire	16	–	16	–	16
Procureur général	1 234	67	1 301	–	1 301
Commission de régie interne	169	–	169	–	169
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 244	20	3 264	–	3 264
Affaires civiques et Immigration ³	144	–	144	(53)	91
Services sociaux et communautaires	7 007	38	7 045	–	7 045
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 841	46	1 887	–	1 887
Culture	304	62	366	–	366
Secrétariat du renouveau démocratique	10	–	10	–	10
Développement économique et Commerce	351	–	351	–	351
Éducation	11 603	10	11 613	(11 175)	438
Conseils scolaires ⁴	–	–	–	11 182	11 182
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	408	–	408	–	408
Énergie	188	41	229	–	229
Environnement	273	29	302	–	302
Bureaux du corps exécutif	19	–	19	–	19
Finances – pour son propre compte	1 056	4	1 060	–	1 060
Intérêt sur la dette	9 429	–	9 429	–	9 429
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	731	–	731	–	731
Achats d'électricité	988	–	988	–	988
Fonds de prévoyance	995	–	995	–	995
Services gouvernementaux	718	18	736	–	736
Prestation de retraite et autres avantages sociaux futurs	594	–	594	–	594
Santé et Soins de longue durée	34 677	384	35 061	(14 733)	20 328
Hôpitaux ⁴	–	–	–	14 713	14 713
Promotion de la santé	334	29	363	–	363
Affaires intergouvernementales	9	–	9	–	9
Travail	150	–	150	–	150
Affaires municipales et Logement	628	65	693	–	693
Richesses naturelles	622	60	682	–	682
Développement du Nord et Mines	114	233	347	–	347
Office des affaires francophones	4	–	4	–	4
Renouvellement de l'infrastructure publique	32	82	114	–	114
Fonds de prévoyance	–	175	175	–	175
Recherche et Innovation	262	83	345	–	345
Secrétariat des affaires autochtones	18	3	21	–	21
Tourisme	130	31	161	–	161
Formation, Collèges et Universités	5 233	40	5 273	(1 397)	3 876
Collèges ⁴	–	–	–	1 359	1 359
Transports	1 124	819	1 943	–	1 943
Transports-Action Ontario	–	6	6	–	6
Économies de fin d'exercice	(550)	(150)	(700)	–	(700)
Total	84 716	2 468	87 184	(104)	87 080

¹ Illustre la façon dont le plan de 2006-2007 aurait été présenté si la province n'avait pas consolidé les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges.

² La consolidation fait référence à la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

³ Les paiements de transfert au titre de l'anglais langue seconde pour adultes accordés par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration aux conseils scolaires sont inclus dans les charges nettes des conseils scolaires lors de la consolidation.

⁴ Représente les charges nettes.